

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le

21 DEC. 2022

**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**

Réservé
au
Moniteur
belge



22154796

N° d'entreprise : **0643 940 141**

Nom

(en entier) : **Meganta Magic**

(en abrégé) :

Forme légale : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Tomberg 240 à 1200 Woluwé Saint Lambert**

Objet de l'acte : cession/démission

extrait de l'AGE du 9 décembre 2022

...

La séance est ouverte par Madame Ronyecz, gérante, qui constate que toutes les parts sont réunies et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame DINH Thuy Dung souhaite céder l'entièreté de ses parts sociales et démissionner de son mandat de gérante. Elle demande que décharge lui soit accordée de son mandat. Cette cession fera l'objet d'une inscription au registre des actionnaires.

Madame Ronyecz restera donc seule gérante.

A l'unanimité, l'assemblée :

- Approuve la cession de parts sociales;
- Marque son accord sur la démission du mandat de gérante de Madame DINH Thuy Dung ;
- Donne décharge de son mandat à Madame DINH Thuy Dung.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

pv de l'AGE en pièce jointe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).